



La Lettre de la Présidente



Demain, quels financements pour quels projets ?

Nous entrons dans la période du Projet de loi de financement de la sécurité sociale (PLFSS). Au-delà des mots, ce projet de loi permet d'identifier les actions qui vont être portées cette année, d'identifier les choix qui seront conduits pour répondre aux inégalités sociales, aux colères qu'elles engendrent, aux défauts d'accès aux soins et, plus largement, répondre aux écarts entre droits réels et droits formels. Avec le Collectif Handicaps, nous pouvons hélas écrire "[Encore un rendez-vous raté](#) !".

Le volet handicap est bien mince. La déconjugalisation de l'Allocation adulte handicapé (AAH) devra attendre octobre 2023 et elle ne répondra pas à la nécessité d'en revaloriser son montant. La revalorisation des métiers de l'humain exige de profonds changements. Ceux-ci ne sont pas au rendez-vous, au risque d'accroître les fermetures, voire les maltraitements. Notre attention se tourne tout particulièrement vers les Groupes d'entraide mutuelle (GEM). Via la [pétition](#) du CNIGEM, ils lancent un appel au secours. Leur budget de fonctionnement n'est pas à la hauteur de leurs missions, les mettant véritablement en danger. Vous nous signalez que certains ont déjà fermé ! Aussi, n'hésitez pas à leur apporter votre soutien en signant.

Une fois encore, dans ce PLFSS, les personnes en situation de handicap psychique ne sont pas considérées comme un public prioritaire. Aucun budget fléché pour mettre en place la Prestation de compensation du handicap (PCH) aide humaine. Comment, dans ces conditions, pourra-t-on assurer aux nouveaux publics, identifiés par le décret d'avril 2022, un accès à cette prestation dès janvier 2023 ?

Et pour la santé, comment va-t-on restaurer la confiance ? Certes, des nouveaux moyens permettront de financer la poursuite des revalorisations des professionnels issus du Ségur. Certes, nous retrouvons le financement des mesures prises aux Assises de la santé mentale et de la psychiatrie. Mais cela reste notoirement insuffisant, même si nous pouvons nous réjouir de la mise en place des consultations de prévention, qui seront organisées à des âges clés de la vie adulte, dans une notion d'approche globale n'oubliant pas la santé mentale.

Face à ces interrogations, dans quelques jours seront dévoilés les chiffres de notre [baromètre 2022](#). Nous espérons qu'ils seront une boussole pour mener (enfin) une politique de la santé mentale et de la psychiatrie ambitieuse. Nous les porterons avec détermination afin qu'il ne soit plus possible aux décideurs de dire "Je ne savais pas". Soutenir les aidants passe par rendre réels les droits des personnes vivant avec des troubles psychiques et de ceux qui les accompagnent. Nous sommes fatigués de répéter que l'accès à des soins de qualité et le soutien à l'autonomie doivent se concevoir pour tous. C'est un combat que nous menons depuis bientôt 60 ans et que nous continuerons à mener.

Parmi nos angles de réflexion, nous n'oublions pas la déstigmatisation et la défense d'une accessibilité à tout pour tous. Dans cette lettre, nous mettons en avant quelques-unes de nos actions. A travers la littérature : [dix grands auteurs](#) se sont mobilisés pour briser le tabou de la santé mentale, le livre sortira le 5 octobre. A travers [l'accessibilité aux jeux](#) : nous sommes fiers de vous annoncer notre partenariat avec le studio Access+, créé par Asmodee pour la conception de jeux de société accessibles aux personnes ayant des troubles cognitifs pour des moments de plaisir et de détente en famille.

■ Marie-Jeanne Richard, Présidente

Découvrez la 3e édition du baromètre Unafam en avant-première !

Cette année encore, vous avez été nombreux à vous mobiliser pour faire du troisième baromètre de l'Unafam un succès. Un immense merci pour votre soutien. Les principaux résultats seront rendus publics le 6 octobre à l'occasion de la Journée nationale des aidants. Nous vous invitons à nous rejoindre le mercredi 5 octobre à 17h30 pour découvrir en avant-première les résultats du baromètre 2022 ainsi que l'opération de communication que nous lancerons à l'occasion de la Journée mondiale de la santé mentale du 10 octobre. L'inscription à ce rendez-vous en ligne à destination exclusive des adhérents Unafam est obligatoire pour recevoir le lien de connexion. Nous vous attendons nombreux à ce rendez-vous très important ! [Rendez-vous ici pour vous inscrire](#)

Brèves

Budget 2023 : un rendez-vous-encore raté

Nous attendions des actes forts pour le premier budget du quinquennat. Hélas, le Projet de loi de finances (PLF) et le Projet de loi de financement de la sécurité sociale (PLFSS) pour 2023 présentés en Conseil des Ministres ne sont pas à la hauteur des attentes des personnes en situation de handicap. Nous ferons entendre nos voix lors des débats parlementaires, pour que des mesures spécifiques au handicap soient intégrées lors de l'examen des textes au Parlement. [Lire le communiqué du Collectif handicaps](#)

Feuilles de route des ministres : le champ du handicap est inquiet

Des feuilles de route qui n'évoquent pas la politique du handicap et mettent à mal l'interministérialité, un Conseil national de la refondation (CNR) qui met un terme à l'ambition d'une politique de l'autonomie : à l'approche du Comité interministériel du handicap (CIH), l'Unafam, au sein du Collectif Handicaps, s'interroge sur la volonté affichée par le gouvernement de mener une politique interministérielle et cohérente du handicap. [Lire le communiqué](#)

La Commission européenne annonce une initiative sur la santé mentale en 2024

Le 14 septembre, à l'occasion de son discours sur l'état de l'Union, la présidente de la Commission, Ursula von der Leyen, a annoncé une proposition d'initiative sur la santé mentale en 2024 pour un soutien approprié, accessible et abordable pour tous. La commissaire à la jeunesse, Mariya Gabriel, a précisé que la santé mentale des jeunes devrait représenter une priorité. Cette annonce a eu lieu le lendemain du vote d'un [rapport](#) du Parlement européen sur les conséquences du Covid-19 chez les mineurs.

Du nouveau sur le droit au logement pour les personnes en situation de handicap

Depuis la loi « 3DS » du 21 février 2022, les personnes en situation de handicap vivant dans un logement inadapté et répondant aux conditions d'accès à un logement social peuvent déposer un recours devant la commission de médiation (COMED) pour être reconnu prioritaire à l'accès à un logement adapté à leur situation. Ce nouveau critère de reconnaissance pourrait faire exploser le nombre de recours DALO tant le parc immobilier est inaccessible et inadapté. Le [rapport](#) du Haut Comité pour le Droit au Logement (HCDL) préconise des mesures d'application et une nouvelle politique de l'offre de logements accessibles et adaptés, ce que l'Association DALO et le Collectif Handicaps saluent. [Lire le communiqué](#)

Une pétition pour soutenir les travailleurs des GEM

Aujourd'hui, les Groupes d'entraide mutuelle (GEM) n'ont toujours pas de budget de fonctionnement à la hauteur de leurs missions et leur fonctionnement est véritablement en danger. C'est pourquoi l'Unafam se mobilise et soutient la pétition du Cnigem. Préservons ces lieux où il est question d'autre chose que de la maladie, où les personnes peuvent sortir de leur isolement, retrouver du lien social, un peu de chaleur et faire des activités permettant de sortir d'un quotidien parfois écrasant. [En savoir plus](#)

Usagers des MDPH, votre avis compte !

La Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) lance un questionnaire en ligne anonyme, pour donner son avis sur sa Maison départementale des personnes handicapées (MDPH). L'analyse des résultats de cette enquête vise à permettre aux MDPH d'améliorer leur qualité de service rendu et à la CNSA d'alimenter le baromètre national des MDPH. [En savoir plus](#)

Jardin Mental : une application pour faciliter le suivi psy

Soutenue par l'ARS Ile-de-France, l'application Jardin Mental (ex-"Mon suivi psy") est un outil créé pour faciliter le suivi des patients et améliorer leur prise en charge tout en favorisant la psychoéducation. Dispositif gratuit et anonyme, ce service public numérique se présente comme un journal dans lequel on note quotidiennement ses symptômes, comportements, traitements ou encore les événements marquants de la journée. Des outils d'analyse simples permettent de suivre l'évolution de son état de santé mentale et de comprendre ce qui influe dessus. Les données recueillies peuvent être transmises au médecin par mail si on le souhaite, ce qui permet un suivi plus régulier, notamment entre deux consultations. Grâce à des mises à jour régulières, cette application est développée en continu avec les utilisateurs, patients et professionnels de santé, pour être au plus près de leurs besoins. A vous de décider des prochaines améliorations, en contactant l'équipe de Jardin Mental via l'application ou directement par mail sur : jardinmental@fabrique.social.gouv.fr ! Disponible sur [Google play](#) et [App Store](#)

Focus

Un webinaire spécifique pour les grands-parents concernés par les troubles psychiques

Quand les parents de nos petits-enfants ont des troubles psychiques, le rôle de grands-parents est complexe. C'est pourquoi l'Unafam lance un webinaire qui leur est spécifiquement dédié le **8 novembre 2022 de 14h à 16h**. 4 thèmes seront abordés : le placement de l'enfant, la distinction entre les juridictions du juge des enfants et celles du juge aux affaires familiales, l'école des grands-parents européens et le partage de bonnes pratiques pour contribuer au bien-être de l'enfant. [Rendez-vous ici pour vous inscrire](#)

Evénements

Un partenariat ludique et utile

Le studio Access+, créé cette année par Asmodée, leader mondial du jeu de société, développe une gamme de jeux adaptés aux personnes présentant des troubles cognitifs. Les trois premières versions, adaptées de jeux existants, viennent d'être lancées en France : Dobble Access+, Timeline Access+, et Cortex Access+. L'Unafam se réjouit d'être partenaire de cette démarche ludique et inclusive, dont les bienfaits sont nombreux à tous les niveaux et où les performances importent moins que les échanges. Une partie des bénéfiques sera versée à l'Unafam. [En savoir plus](#)

Dix grands auteurs brisent le tabou de la santé mentale

Sous l'égide des éditions Harper Collins, dix grands auteurs (Olivier Adam, Emmanuelle Bayamack-Tam, Karine Giebel, Emilie Guillaumin, Violaine Huisman, Aurélie Jeannin, Julia Kerninon, Mathias Malzieu, Anaïs Vanel, et Gringe, parrain de l'ouvrage, pour la préface) se mobilisent pour faire de la santé mentale leur muse dans un recueil de nouvelles inédites, *Un peu, beaucoup, à la folie...*, à paraître le 5 octobre 2022 en format poche au prix de 5€, et dont tous les bénéfices seront reversés à l'Unafam. La soirée de lancement aura lieu en présence des auteurs le 4 octobre à 19h à la Librairie de Paris (7 place Clichy, 75017). Aucune inscription n'est requise. [En savoir plus](#)

Facettes festival : une expérience unique créée par des jeunes pour des jeunes

L'Unafam est heureuse d'être partenaire de la première édition de Facettes Festival. Facettes (ou #Fa7) c'est deux jours autour de la santé mentale, un événement gratuit et ouvert à tous imaginé pour les jeunes concernés et par eux, avec des concerts, des DJ, des spectacles, des happenings... La première édition a lieu les 15 et 16 octobre 2022 à Paris. [En savoir plus](#)

Semaines d'information sur la santé mentale 2022 : pleins feux sur l'environnement

La prochaine édition des SISM se déroulera du 10 au 23 octobre 2022 sur le thème : "Pour ma santé mentale, agissons pour notre environnement". Cette thématique ciblera la dimension physique de l'environnement qui comprend notamment la nature, le climat mais aussi le bâti (logement, infrastructures, espaces urbains, etc.). L'objectif sera de mettre en lumière les liens entre la santé mentale et les différents éléments qui nous entourent. A cette occasion, les délégations Unafam porteront des actions dans toute la France pour ouvrir le débat sur la question de l'environnement de vie des personnes souffrant de troubles psychiques et ses impacts sur leurs proches. [En savoir plus](#)

Agenda

Assurer l'avenir d'une personne en situation de handicap

30 septembre - Paris [En savoir plus](#)

4e journée nationale de psychiatrie légale : "Dangerosité ; protéger ou soigner ?"

7 octobre - Strasbourg [En savoir plus](#)

Colloque français sur les jeunes aidants

7 octobre - Paris [En savoir plus](#)

Rencontres santé mentale et travail / Soirée "On ne rigole plus avec la santé mentale"

Psychodon - 10 octobre – Paris [En savoir plus](#)

Salon de recrutement Hello Handicap

25-28 octobre [En savoir plus](#)

Journée d'étude Mesures anticipées en psychiatrie

16 novembre – Paris & distanciel [En savoir plus](#)

14e congrès français de psychiatrie : "Transmettre"

30 novembre - 3 décembre - Lille [En savoir plus](#)

FAQ Service social

« Ma fille de 25 ans, bénéficiaire de l'AAH souhaite s'inscrire dans un club de sport. Existe-t-il une aide pour financer son adhésion ? » Mme S (69)

Oui, votre fille peut solliciter le Pass'Sport. Le Pass'Sport est une déduction de 50 euros pour favoriser l'inscription des enfants et jeunes adultes, notamment en situation de handicap, dans un club sportif. Cette aide est personnelle et ne peut servir qu'une seule fois dans un club éligible au dispositif.

Cette aide de l'État est destinée aux bénéficiaires nés entre :

- > Le 16 septembre 2004 et le 31 décembre 2016 bénéficiant de l'allocation de rentrée scolaire (ARS) 6 à 17 ans révolus ;
- > Le 1er juin 2002 et le 31 décembre 2016 bénéficiant de l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH) 6 à 19 ans révolus ;
- > Le 16 septembre 1991 et le 31 décembre 2006 bénéficiant de l'allocation aux adultes handicapés (AAH) 16 à 30 ans.
- > Les étudiants âgés au plus de vingt-huit ans révolus qui justifient être bénéficiaires d'une bourse sur critères sociaux de l'enseignement supérieur pour l'année universitaire 2022-2023.

Pour en bénéficier, il suffit de se munir du code envoyé par le ministère des Sports aux personnes éligibles ou de se rendre sur le site pass.sport.gouv.fr où vous trouverez toutes les informations utiles : carte des clubs, possibilité de récupérer votre code si vous l'avez perdu.

Vous pouvez ensuite, vous rendre dans le club de votre choix pour vous inscrire et bénéficier de l'aide Pass'Sport immédiate sur présentation de votre code personnel.

Le Pass'Sport peut être utilisé auprès des structures suivantes :

- Les associations et structures affiliées aux fédérations sportives agréées par le ministère des Sports et des Jeux olympiques et paralympiques ;
- Les associations agréées JEP ou Sport exerçant dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) et/ou soutenues par le programme « Cités éducatives » de l'État.

Si l'inscription est inférieure à 50 €, le club ne sera pas tenu de rembourser la différence à la famille mais s'engagera à ce que celle-ci bénéficie au jeune (ex. : attribution d'un t-shirt du club, matériel nécessaire à la pratique, etc.).

Références : [Légifrance](#)

- *Lydia Bardin - Assistante sociale région hors Île-de-France – 01 53 06 30 91 - lydia.bardin@unafam.org*

Ecoute-famille vous recommande

[L'EDMR, une thérapie pour effacer les traumatismes psychiques](#)

Un reportage sur la thérapie EMDR (psychothérapie par mouvements oculaires) diffusé sur France Info avec une interview de Marianne Lechiffart, Psychologue clinicienne et thérapeute EMDR et le témoignage d'une patiente souffrant de troubles du sommeil.

Formations pour les aidants

Pour vous inscrire, contactez la délégation la plus proche de chez vous

■ Mieux accompagner un proche souffrant de schizophrénie

01 oct : Biarritz (64)
15 oct : Bourges (18) ; Bois-Colombes (92)
22 oct : Montpellier (34) ; Reims (51)
28 oct : St Briec (22)
19 nov : Lyon (69) ; Orléans (45)
26 nov : Amiens (80)

■ Adapter sa communication avec un proche souffrant de troubles bipolaires

01 oct : Lyon (69)
08 oct : Nice (06) ; Orléans (45) ; Clermont-Ferrand (63)
15 oct : Strasbourg (67)
29 oct : Rennes (35)
19 nov : Mantes la jolie (78)
26 nov : Mulhouse (68) ; Evreux (27)

■ Atelier d'entraide P R O S P E C T

7, 8, 9 oct : Châteaulin (29) ; Valence (26) ; Angerville l'Orcher (76)
14, 15, 16 oct : Reims (51)
15 et 22, 23 oct : Bourg-en-Bresse (01)
29, 30 oct et 1 nov : Rodez (12)
4, 5, 6 nov : Tours (37)
5, 6, 13 nov : Perpignan (66)
11, 12, 13 nov : St Nom la Bretèche (78) ; Bois-Colombes (92)
12, 13, 19 nov : Arras (62)
18, 19, 20 nov : Le Mans (72) ; Le Puy en Velay (43) ; St Etienne (42) ; Rochefort (17)
18, 19, 26 nov : Montpellier (34) ; Créteil (94)
25, 26, 27 nov : Auxerre (89)
26, 27 nov et 3 dec : Paris (75)
26, 27 nov et 10 dec : Toulouse (31)

■ Journée Troubles du comportement de l'enfant et de l'adolescent

8 oct : Chambéry (73)
21 oct : Evreux (27)
5 nov : Orléans (45)
19 nov : Le Mans (72) ; Forcalquier (04)
26 nov : Grenoble (38) ; Toulouse (31)

■ Journée d'information sur la dépression sévère et résistante

14 oct : Grenoble (38)
26 nov : Lyon (69)

Unafam - Union nationale de familles et amis de personnes malades et/ou handicapées psychiques

12 Villa Compoint - 75017 Paris | 01 53 06 30 43 | www.unafam.org

Si vous ne souhaitez plus recevoir nos messages, suivez ce lien :

[Veillez me retirer de votre liste de diffusion](#)